



COMITE DE PILOTAGE des sites Baie de Seine orientale / Littoral augeron

10 février 2021



Différentes étapes d'élaboration

Décembre 2013 :

Installation du COPIL et désignation des opérateurs

Février 2015 :

Validation des diagnostics patrimoine naturel et usages : Tomes I et II

Février 2020 :

Validation du programme de mesures : Tome III

Février 2021 :

Proposition de validation de la charte Natura 2000 et du docob



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre du jour

1 – Accueil et propos introductifs

(Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord)

2 – Information sur l'évaluation des incidences Natura 2000

(DREAL Normandie)

3 – Présentation de la charte Natura 2000

(OFB et CRPMEM de Normandie)

4- Proposition de validation de la charte et du document d'objectifs

(Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord)

5 – Information sur les prochaines étapes : programme prévisionnel et animation (DREAL Normandie - OFB)

6 – Questions diverses



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2 – Information sur l'évaluation des incidences Natura 2000

Grands Principes

➔ Les projets, plans ou programmes **ne doivent pas avoir d'incidences significatives** sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites natura 2000.

➔ Vise à **s'interroger dès la conception du projet pour trouver la solution la moins impactante** sur le réseau Natura 2000.

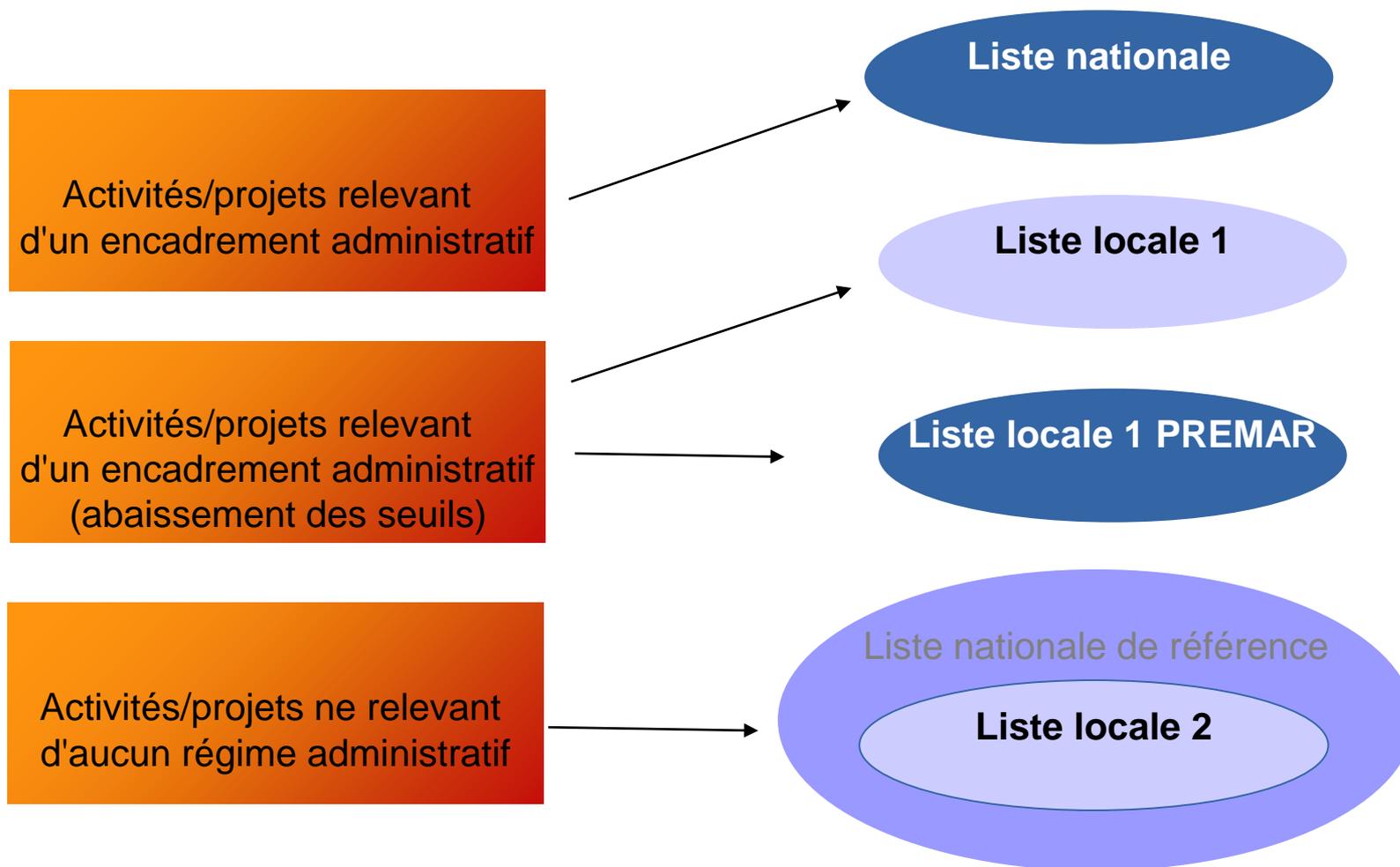


PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Une démarche sous forme de listes :

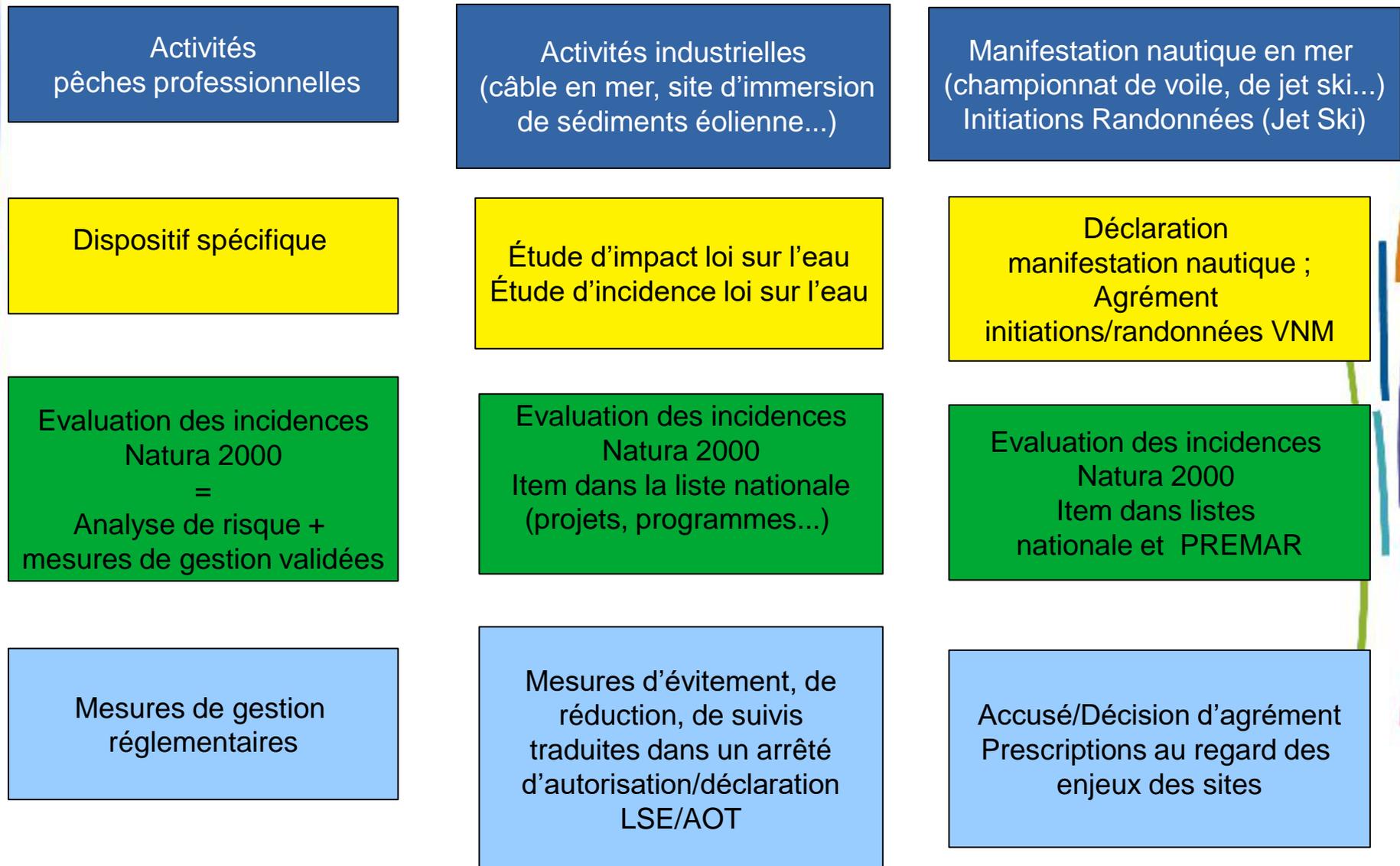


**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

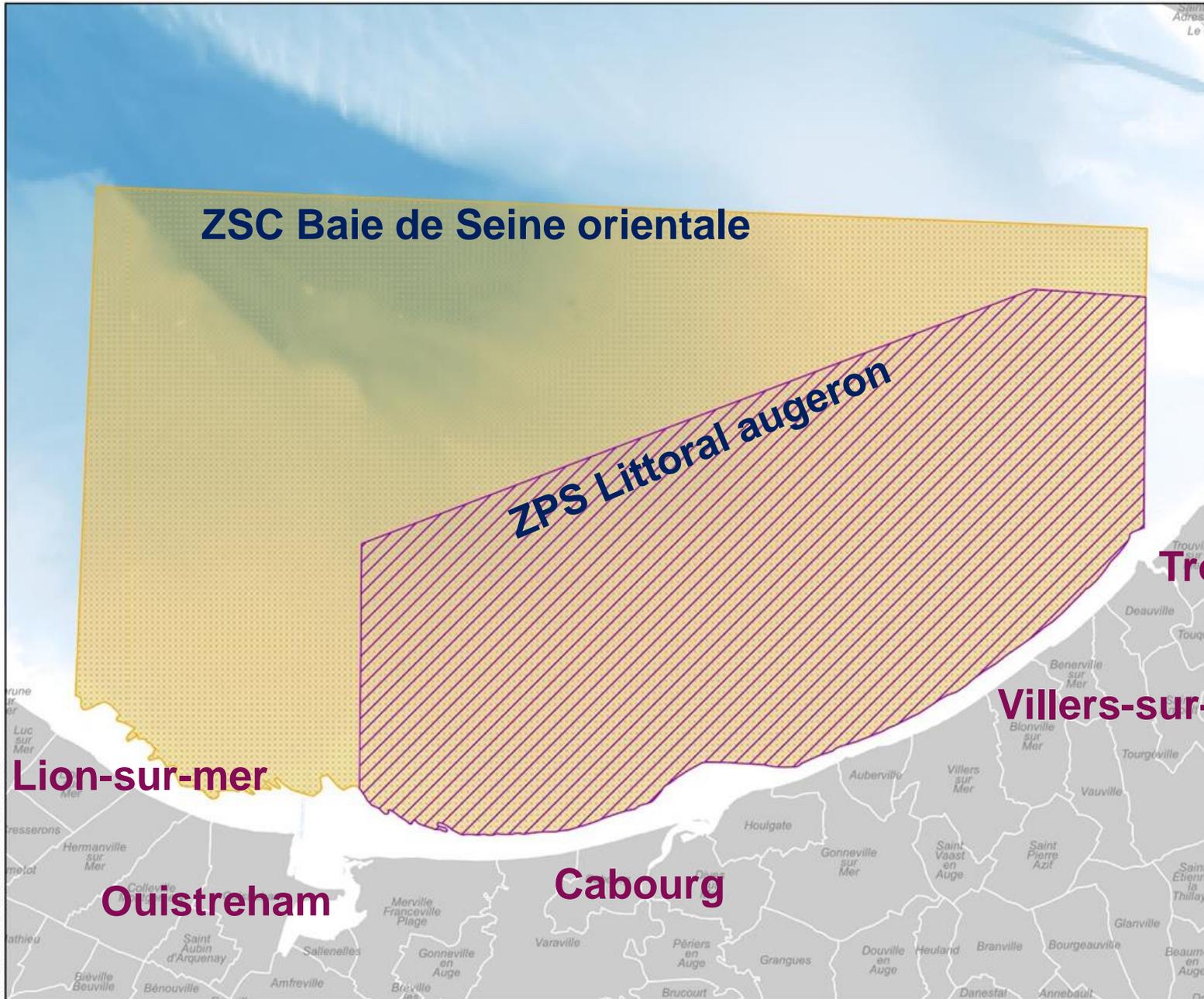
2 – Information sur l'évaluation des incidences Natura 2000

mise en oeuvre de la séquence ER(C)





Les sites Natura 2000



- Aires marines protégées**
-  Zone spéciale de conservation
Baie de Seine orientale
 -  Zone de protection spéciale Littoral Augeron



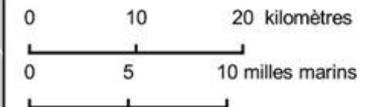
Trouville

Villers-sur-mer

Lion-sur-mer

Ouistreham

Cabourg



Sources des données :
- Limites communes : BD TOPO IGN
- Bathymétrie : MNT HOMONIM SHOM

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1950





3/ Présentation de la charte Natura 2000 en mer

© Sophie Poncet OFB

La charte en résumé

Baie de Seine orientale

ZSC FR 2502021

Littoral augeron

ZPS FR 2512001

Document d'objectifs - Tome 3

Charte Natura 2000



Élément constitutif du DOCOB : outil contractuel / guide de bonnes pratiques

- Répond aux **objectifs de conservation** des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- Permet de **valoriser les bonnes pratiques** des usagers pour les activités présentes sur les sites
- Permet à l'adhérent de marquer un **acte fort d'engagement de gestion durable** des sites et, dans certains cas, d'être dispensé d'évaluation des incidences

Élaborée en collaboration avec l'ensemble des acteurs du site :

- Sur la base de la charte validée sur les sites Baie de Seine occidentale à la demande des acteurs marins
- 1 groupe de travail spécifique le 05/11/2020
- Concertation et échanges avec les acteurs

Concerne les sites « Baie de Seine orientale » et « Littoral augeron »

✓ Sites exclusivement marins

Adaptation de quelques recommandations et engagements aux enjeux spécifiques des sites.

Composition d'une charte

	Recommandations	Engagements
<u>De portée générale</u> Concerne l'ensemble du site et des activités	Non contrôlables La signature se fait pour toutes les recommandations	Volontaires et contrôlables La signature se fait sur tout ou partie des engagements
<u>Par type d'activité</u> Concerne l'ensemble du site pour une activité précise	Non contrôlables L'adhérent doit signer l'ensemble des recommandations liées aux activités pour lesquelles il choisit de s'impliquer	Fermes et contrôlables Le signataire doit respecter les engagements qu'il a signés Non respect => suspension de l'adhésion ≤ 1 an
<u>Spécifiques aux manifestations en mer, initiations et randonnées (Liste Nationale et Liste PREMAR)</u> Permet une dispense d'évaluation des incidences N2000		Fermes et contrôlables Le signataire s'engage sur l'ensemble des recommandations et engagements généraux et sur les activités qui le concernent ainsi que sur l'ensemble des engagements spécifiques aux manifestations en mer, initiations et randonnées Non respect puni de 6 mois d'emprisonnement et d'une amende de 30000 euros (art L. 415.8 du code de l'environnement) ; doublés en cas de récidive (Art. 132-10 du Code pénal) Doublés en cas d'atteinte aux habitats naturels ou aux espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Préalables aux recommandations et engagements

La charte ne se substitue pas aux obligations réglementaires en vigueur liées aux usages de la mer.

⇒ Prendre connaissance de la **réglementation en vigueur** relative à votre activité et la respecter.

⇒ Etre particulièrement vigilant en site Natura 2000 marin sur :

- les **espèces protégées** (contre la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle, la détention, la vente des spécimens...) (articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement) et les **espèces invasives** (articles L. 411-3 du code de l'environnement),
- **les mesures de gestion** « pêche » équivalant à évaluation d'incidence pour la pêche professionnelle
- les **modalités de protection des espèces de mammifères marins protégées** (arrêté du 1^{er} juillet 2011)
- **l'occupation temporaire du Domaine Public Maritime** (marques de parcours, bouées ...)
- la **dérogation de circulation de véhicules à moteur** sur le DPM (L.321-9 code de l'environnement)

Engagements et recommandations de portée générale

Ex: « Je m'engage à informer et sensibiliser les usagers que je représente à l'existence des guides de bonnes pratiques qui rappellent les règles essentielles liées à la préservation de la ressource et du milieu marin »

- **2 engagements**
- **5 recommandations**

Ex: « Je prends connaissance des enjeux de conservation du patrimoine naturel et de la réglementation en vigueur sur le site Natura 2000, notamment sur le site internet:

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr>

Objectifs:

- Favoriser la prise de conscience et la sensibilisation des usagers vis-à-vis des bonnes pratiques permettant un bon état de conservation du patrimoine naturel des sites
- Favoriser et valoriser l'implication des usagers à l'amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel des sites

Recommandations de portée générale

1. Je prends connaissance des enjeux de conservation du patrimoine naturel et de la réglementation en vigueur sur le site Natura 2000, notamment sur le site internet : <http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr>
 2. Je sollicite les structures animatrices à toutes fins utiles à la bonne application de la charte.
 3. Je cherche à m'informer, me former, me faire aider, pour connaître et aider à préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (DHFF, DO) présents sur les sites « Baie de Seine orientale » et « Littoral augeron ».
- Plus particulièrement, en ce qui concerne la tranquillité des oiseaux marins côtiers et des mammifères marins, je prends connaissance des signes de dérangement et des attitudes à adopter.

Recommandations de portée générale

4. Je participe à l'amélioration des connaissances et à la veille environnementale sur le site notamment en transmettant mes observations les plus intéressantes.

Ces observations concernent en particulier les cétacés et les poissons migrateurs d'intérêt communautaire (observés en mer, capturés ou échoués) et, selon l'activité, la présence ou la dégradation d'habitats d'intérêt communautaire des sites.

5. Je contribue ou poursuis ma démarche de sensibilisation des usagers, sans jamais me substituer aux instances chargées de la protection, de la gestion et de la police.

Dans ce cadre, je délivre auprès des usagers, membres ou clients que je représente les informations qui leur permettront d'adopter des pratiques respectueuses du patrimoine naturel du site : dispositions réglementaires en vigueur, codes de bonnes pratiques (de l'activité en question, de la présente charte,...).

Engagements de portée générale

1/ Je m'engage à informer et sensibiliser les usagers que je représente à l'existence des guides de bonnes pratiques qui rappellent les règles essentielles liées à la préservation de la ressource et du milieu marin.

Point de contrôle

Intégration de l'engagement dans les guides de bonnes pratiques. Démarches d'information et de sensibilisation auprès des adhérents (mails, panneaux, réunions ...)

2/ Toute l'année, je m'engage à ne pas déranger intentionnellement la faune marine en respectant une distance d'au moins 350m ainsi qu'une vitesse lente (<10 nœuds) à proximité des mammifères marins et des zones de regroupement d'oiseaux lorsque les conditions de navigation le permettent.

Point de contrôle

Contrôle visuel à terre ou en mer par les administrations participants à l'action de l'Etat en mer (Marine Nationale, Affaires Maritimes, Douanes, Gendarmerie Maritime) et l'OFB

Recommandations et engagements par type d'activité

- Engagements et recommandations adaptés aux activités pratiquées régulièrement sur le site

Exemple d'engagement: «Je m'engage à sensibiliser les pratiquants de kitesurf vis-à-vis de pratiques respectueuses des enjeux environnementaux présents sur les sites Natura 2000, notamment pour les nouvelles pratiques de kitesurf (exemple du foil en kitesurf). »

Exemple de recommandation: « Je participe aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale. »

Objectifs:

- Préserver les enjeux du patrimoine naturel identifiés
- Promouvoir de bonnes pratiques adaptées à chaque type d'activité pratiquée sur le site.
- Promouvoir les guides de bonnes pratiques existants

Recommandations et engagements par type d'activité

Activités concernées:

- Navigation de plaisance
- Jet ski et motonautisme (VNM)
- Activités nautiques non motorisées (ANNM, hors engins de plage et kitesurf)
- Kitesurf
- Plongée sous-marine, randonnée palmée et chasse sous-marine
- Pêche de loisir
- Pêche professionnelle



Recommandations par activité

- ✓ Je participe aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.

NB : formulation spécifique pour la pêche professionnelle (enquêtes CRPME de Normandie)

Plaisance	Jet-ski /VNM	ANNM	Plongée et Chasse SM	Kitesurf	Pêche de loisir	Pêche pro
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

- ✓ J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines (gérer mes déchets, les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement)

Plaisance	Jet-ski /VNM	ANNM	Plongée et Chasse SM	Kitesurf	Pêche de loisir	Pêche pro
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Recommandations par activité

- ✓ Je signale à l'administration compétente (Délégation à la Mer et au Littoral de la DDTM du Calvados) tout engin de pêche perdu ou abandonné sur le fond (casier, filet, ...). Celui-ci peut continuer de pêcher pendant des années (pêche dite « fantôme »).

Plaisance	Jet-ski /VNM	ANNM	Plongée et Chasse SM	Kitesurf	Pêche de loisir	Pêche pro
			✓			

- ✓ Je récupère les déchets collectés par les engins de pêche quand cela ne menace pas la sécurité de l'équipage.

Plaisance	Jet-ski /VNM	ANNM	Plongée et Chasse SM	Kitesurf	Pêche de loisir	Pêche pro
						✓

Recommandations par activité

- ✓ Je cherche à minimiser l'impact sonore des navires et véhicules nautiques motorisés en utilisant un moteur le moins bruyant possible (privilégier les moteurs 4 temps par rapport aux 2 temps par exemple) et en ne retirant pas les dispositifs (boite à eau par exemple) permettant de réduire le niveau sonore.

Plaisance	Jet-ski /VNM	ANNM	Plongée et Chasse SM	Kitesurf	Pêche de loisir	Pêche pro
✓	✓		✓		✓	

Engagements par activité

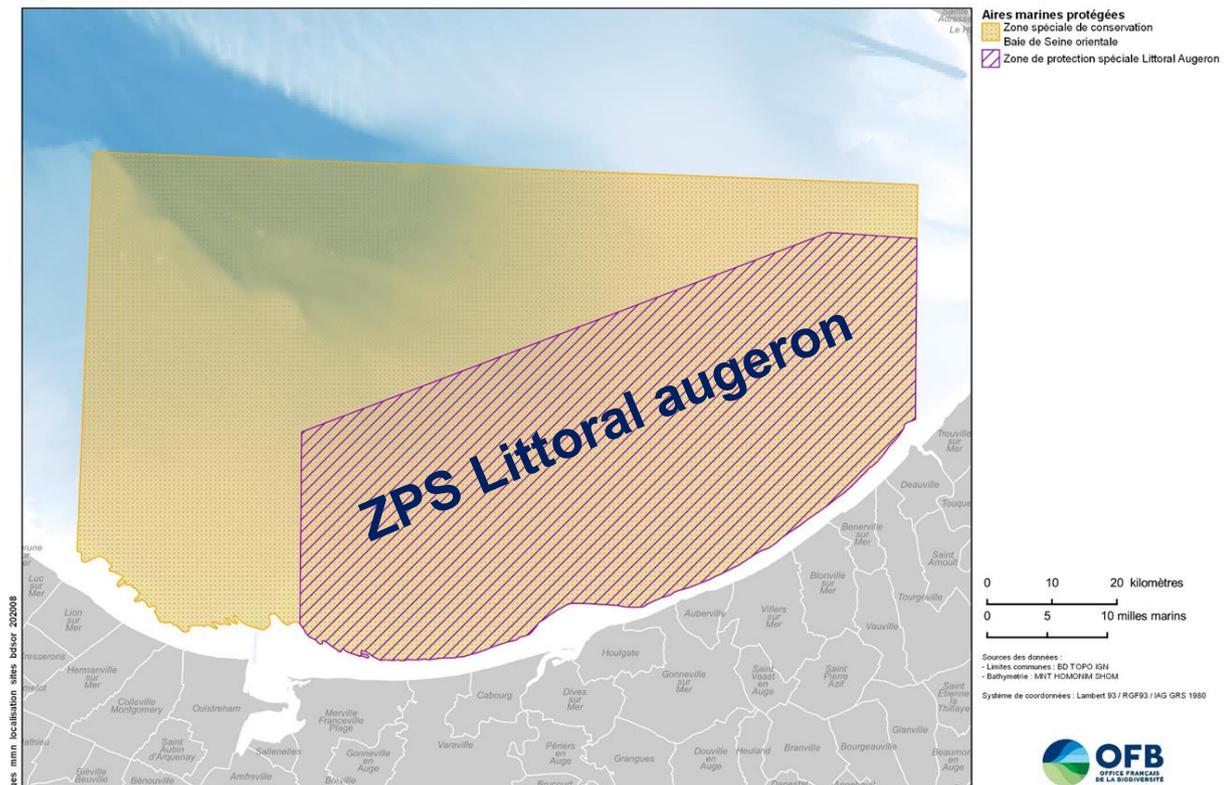
- ✓ Entre le 1^{er} novembre et le 30 avril, je m'engage à éviter de pratiquer mon activité dans la ZPS Littoral augeron.

Plaisance	Jet-ski /VNM	ANNM	Plongée et Chasse SM	Kitesurf	Pêche de loisir	Pêche pro
	✓					



BAIE DE SEINE ORIENTALE Localisation des sites

EDITEE LE : 08/2020



Engagements par activité



- ✓ Je m'engage à sensibiliser les pratiquants de kitesurf vis-à-vis de pratiques respectueuses des enjeux environnementaux présents sur les sites Natura 2000, notamment pour les nouvelles pratiques de kitesurf (exemple du foil en kitesurf).

Plaisance	Jet-ski /VNM	ANNM	Plongée et Chasse SM	Kitesurf	Pêche de loisir	Pêche pro
				✓		



**3/ Engagements spécifiques
aux manifestations
nautiques et de kitesurf,
initiations et randonnées
(Liste Nationale, Liste
PREMAR)**

© Sophie Poncet OFB

Engagements spécifiques aux manifestations nautiques et de kitesurf, initiations et randonnées

La loi Warsmann



La loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives aussi appelée « loi Warsmann » offre la possibilité aux signataires de charte Natura 2000 d'être dispensés d'évaluation d'incidences.

*L. 414-4 du code de l'environnement « II.-Les programmes ou projets d'activités, de travaux d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiques selon les **engagements spécifiques définis par une charte** Natura 2000 sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000. >>*

➤ Engagements fermes et contrôlables

Cette procédure vise :

- Les manifestations nautiques en mer soumises à déclaration avec délivrance d'un titre international ou national ou dont le budget d'organisation dépasse 100 000 €, ou qui concernent des engins motorisés (Liste Nationale),
- Les initiations et randonnées encadrées en véhicules nautiques à moteur pratiquées dans le cadre d'un agrément (Liste PREMAR)
- Les manifestations en mer de planches aérotractées (kitesurf) soumises à déclaration (Liste PREMAR)



Engagements spécifiques aux manifestations en mer, initiation et randonnées

3 types d'**engagements** s'ajoutent à l'ensemble des engagements de la charte :

- 4 engagements de portée générale
- 3 engagements relatifs aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
- 4 engagements relatifs à l'accueil à terre

Objectifs:

- Favoriser l'organisation des activités visées dans le respect des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000
- Simplifier la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 dans le cadre d'activités sportives en mer récurrentes et de faible impact, se déroulant en totalité ou pour partie dans le périmètre des sites Natura 2000

Engagements spécifiques de portée générale

- ❑ 1 - L'organisateur s'engage à s'assurer que la manifestation organisée est compatible avec le site naturel en prenant contact avec les structures animatrices des sites « Baie de Seine orientale » et « Littoral augeron » avant le dépôt du dossier de déclaration de la manifestation nautique afin de l'informer et d'échanger sur d'éventuelles adaptations de la zone d'évolution.

Point de
contrôle

Etablissement de relations entre le signataire et les structures animatrices des sites « Baie de Seine orientale » et « Littoral augeron » (voie postale, électronique,...).

- ❑ 2 - L'organisateur s'engage à informer et sensibiliser les participants et le public assistant à la manifestation sur la fragilité du milieu et il s'assure que les engagements et recommandations générales, les recommandations et les engagements liés à son activité sont respectés dans la conception et l'organisation de chaque événement et au cours de la manifestation.

Point de
contrôle

Information préalable des participants par voie électronique ou postale (entretien des navires, gestion des eaux usées et des déchets, préservation du milieu marin, consignes de sécurité), présence d'agents diffusant les consignes et de panneaux d'information le jour de la manifestation, etc.

Engagements spécifiques de portée générale

- 3 - L'organisateur s'engage à participer aux rencontres d'échange et d'information organisées par les structures animatrices Natura 2000

Point de
contrôle

Émargement de la feuille de présence

- 4 - L'organisateur s'engage à remettre en état le site à l'issue de la manifestation

Point de
contrôle

Absence de déchets et de signalisation sur le site au terme de la manifestation nautique

Engagements spécifiques relatifs aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire

- ❑ 5 - Entre le 1^{er} novembre et le 30 avril, pendant la période d'hivernage des oiseaux marins, l'organisateur s'engage à éviter de pratiquer son activité dans le site Natura 2000 « Littoral augeron »

Point de
contrôle

Absence de manifestation, initiation ou randonnée sur le site Natura 2000 « Littoral augeron » entre le 1^{er} novembre et le 30 avril

- ❑ 6 - Entre le 1^{er} mars et le 30 avril, l'organisateur s'engage à éviter de pratiquer son activité dans le site Natura 2000 « Baie de Seine orientale » pour éviter le dérangement du marsouin commun

Point de
contrôle

Absence de manifestation, initiation ou randonnée sur le site Natura 2000 « Baie de Seine orientale » entre le 1^{er} mars et le 30 avril

Engagements spécifiques relatifs aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire

- ❑ 7 - En cas de couverture médiatique, l'organisateur s'engage à ne pas survoler le site N2000 « Littoral augeron » sur la période du 1^{er} novembre au 30 avril en-dessous de 1000 pieds (300m).

Point de contrôle

Absence d'aéronefs dédiés à la couverture médiatique en dessous de 1000 pieds sur le site N2000 Littoral augeron entre le 1^{er} novembre et le 30 avril

Engagements spécifiques relatifs à l'accueil à terre

- ❑ 8 - L'organisateur s'engage à ne pas stationner ou entreposer du matériel sur les habitats du haut de plage et des dunes. Les pratiquants et le public utilisent des parkings existants pour les voitures et les remorques.

Point de
contrôle

Pas de piétinement sur les habitats du haut de plage et des dunes.

- ❑ 9 - L'organisateur s'engage à proposer au public des modalités d'accueil non impactantes, en organisant l'accueil en dehors des milieux fragiles.

Pour cela, il s'engage à mettre en place un balisage et/ ou une signalétique quand c'est indispensable, sans dégrader l'environnement, et à le retirer à la fin de la manifestation.

Point de
contrôle

En site Natura 2000, parkings en arrière littoral et délimitation d'un secteur balisé pour l'accueil du public, présence de panneaux relayant l'information et de conteneurs à déchets, niveau sonore raisonnable des animations (présentateur et musique), pas de piétinement par les spectateurs des habitats d'intérêt communautaire pour l'accès aux sites d'observation de la manifestation nautique.

Engagements relatifs à l'accueil à terre

- 10 - L'organisateur s'engage à nettoyer les espaces et sites naturels utilisés pour les manifestations et évacuer les déchets engendrés par les pratiquants et les spectateurs éventuels.

Point de contrôle	Absence de déchets et de signalisation sur le site à terre au terme de la manifestation nautique.
-------------------	---

- 11 - L'organisateur s'engage à accéder au Domaine Public Maritime par les ouvrages existants et les accès aménagés (cale, voie submersible, etc.) et référencés sur une carte jointe à sa déclaration.

Point de contrôle	Pas d'accès au Domaine Public Maritime, hors ouvrages existants.
-------------------	--

Qui peut adhérer à la charte ?

➤ Toute personne physique ou morale, de droit public ou de droit privé

✓ Les usagers du site Natura 2000 exerçant une activité professionnelle ou de loisir :

➤ **individuels**

➤ **structures collectives** (type fédération, association, prud'homme, syndicat, groupement, etc.) qui devront informer leurs adhérents des engagements souscrits.

➤ **Organisateurs de manifestations et d'évènements** pour la dispense d'évaluation d'incidences Natura 2000 des activités concernées

Comment adhérer à la charte ?

- Charte signée pour une durée de **5 ans** (renouvelables)
- L'adhésion se fait auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la mer (DDTM) du Calvados dès que le DOCOB est opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral

↳ A l'adhésion, transmettre à la DDTM 14 :

- ✓ Une **copie de la déclaration d'adhésion à une charte N2000 (CERFA)**, remplie, datée et signée,
- ✓ La **copie du formulaire de la charte**, remplie, datée et signée, avec les engagements cochés,
- ✓ Une **copie des documents d'identité**.

↳ Chaque année, transmettre à la DDTM 14 (pour les activités soumises à évaluation d'incidences Natura 2000) :

- ✓ Une **copie de la déclaration d'adhésion à une charte N2000 (CERFA)**, remplie, datée et signée,
- ✓ La demande d'agrément ou de déclaration manifestation nautique

Formulaire d'adhésion

2 types de formulaires distincts :

- ✓ Formulaire pour les engagements généraux et par activité
- ✓ Formulaire pour les engagements spécifiques aux activités soumises à évaluation d'incidences Natura 2000

➤ Les formulaires seront disponibles en ligne sur les liens suivants :

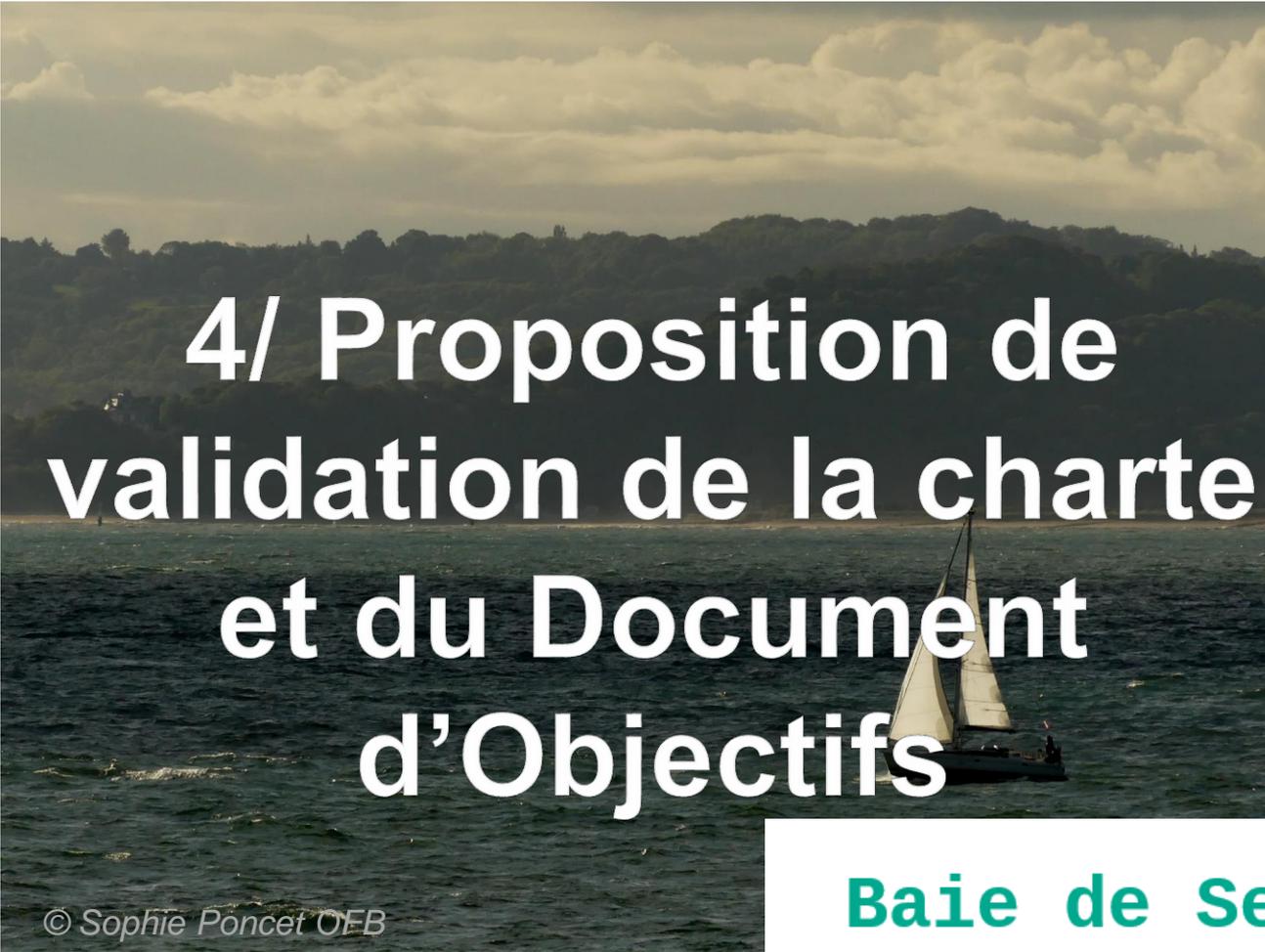
- Documents CERFA : 15278*01 (hors activités soumises à évaluation d'incidences Natura 2000)

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15278.do

15279*01 (activités soumises à évaluation d'incidences Natura 2000)

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/showFormulaireSignaletiqueConsulter.do?numCerfaAndExtension=15279*01

- Formulaire spécifiques aux sites : en téléchargement sur le site <http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/baie-de-seine-orientale-zsc-littoral-augeron-zps>



4/ Proposition de validation de la charte et du Document d'Objectifs

© Sophie Poncet OFB

Baie de Seine Orientale

ZSC FR 2502021

Littoral augeron

ZPS FR 2512001

Document d'objectifs

5 – Information sur les prochaines étapes : programme prévisionnel et animation

2021

Validation du docob

Quelle animation/quelle implication des membres du COPIL/quel outil de suivi ?



2021-
2024

Animation du docob

➤ Solliciter et accompagner les organisateurs de manifestation pour adhérer à la charte Natura 2000

➤ Suivre les projets /usages dans le site ou à proximité pour sensibiliser aux enjeux, rechercher la mutualisation des suivis et restituer les résultats en COPIL

➤ Mobiliser les données des suivis existants et des financements pour le suivi des habitats et des espèces

2024

Présentation du bilan d'animation du docob



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

5. Mise en œuvre et évaluation des mesures du DOCOB

Mise en place d'un outil de gestion :

le tableau de bord

- Le tableau de bord : un outil élaboré au **niveau national** pour la gestion et l'évaluation de **tout type d'AMP** (PNM, RNN, N2000...), à décliner pour chaque site (CT88 espaces naturels)
- Permet **d'organiser et de planifier la gestion** du site dans l'espace et dans le temps de façon pragmatique, objective et transparente.
- **Indispensable à la programmation** du travail du gestionnaire
- Permet **le partage** avec les acteurs du territoire, en clarifiant les enjeux et les objectifs que le gestionnaire et ses partenaires se fixent et souhaitent atteindre au travers d'actions spécifiques,
- Permet **le suivi et l'évaluation** de la gestion du site à l'aide d'**indicateurs** offrant une vue synthétique de la situation et des tendances observées pour les enjeux de l'AMP
- Permet le **rapportage de l'état de conservation** des espèces et des habitats d'intérêt communautaire des sites à la **Commission Européenne**

Élément pour lequel le site a une responsabilité et dont on doit maintenir ou améliorer l'état de conservation

Etat ou fonctionnement ciblé / situation initiale

Que visons nous à 15 ans ?

Conditions à remplir pour atteindre l'OLT

Suivis mis en œuvre pour évaluer l'état de conservation à long terme

ENJEU (ex : oiseaux marins)

Objectif à long terme

OLT

Ex : Contribu à l'atteinte du bon état des populations d'oiseaux marins et côtiers en période interannuelle (hivernage, estivage, migrations) au sein de la ZPS Littoral augeron

Représentativité du site pour l'enjeu

État ciblé

Niveau(x) d'exigence

Métriques

Indicateurs

Suivis d'état

Ex : Maintien/amélioration des effectifs par espèce (hivernants, estivants)

Ex: Evolution de la représentativité des effectifs par espèce hivernante / estivante

Ex: population oiseaux en période interannuelle

Ex : SEO 10 : Effectifs : par espèce côtière (toutes espèces : WI)

État de conservation

à moyen/court terme

Particularités du site

Facteurs d'influence

Objectifs opérationnels

Résultats attendus

Mesures de gestion

Suivis (pressions, connaissances, réalisation)

État initial

Facteurs naturels et anthropiques, positifs ou négatifs qui conditionnent les habitats et espèces

choix opérationnels établis au regard de l'analyse des facteurs qui influencent les habitats ou espèces

Que devons-nous faire pour parvenir aux résultats attendus ?

Suivis mis en œuvre pour évaluer : l'état des connaissances - les pressions subies par l'habitat/espèce - le niveau de réalisation de la mesure

6. Questions diverses

Baie de Seine Orientale

ZSC FR 2502021

Littoral augeron

ZPS FR 2512001

Document d'objectifs



© Sophie Poncet QFB



• **Merci de votre attention!**



© in vivo



Office français de la biodiversité